

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 2 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3<sup>ème</sup> salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

**PRESENTS :** JOUFFRAY Nicolas, Maire, BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile, DESFOSSEZ Hervé, LODS Elodie, RICHARD Gaëlle, MICHOUX Odile, CORBANESE Bruno, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

SONNET Christophe (procuration à CORBANESE Bruno)  
EVEN Jean-Paul (procuration à DESFOSSEZ Hervé)  
JALOUX-BUSATTO Gabrielle (procuration à MICHOUX Odile)

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Christelle BELTRAN

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Mai 2021
2. Evolution du poste de l'agent d'entretien
3. Lancement du Schéma Directeur Assainissement
4. Taux de la taxe d'assainissement
5. Réduction de l'éclairage public
6. Motion de soutien pour l'activité de la carrière SAS MAILLARD
7. Questions diverses

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Mai 2021**

Monsieur le Maire demande si les membres ont pris connaissance du compte rendu du 7 Mai 2021 et s'il y a des remarques.

Une correction est apportée au niveau de la subvention pour la Prévention routière au niveau du vote :

- **Contre** : LAINE Janet, DOENLEN Cécile, DESFOSSEZ Hervé, MICHOUX Odile, LODS Elodie, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe
- **Absentions** : RICHARD Gaëlle, JOUFFRAY Nicolas, SONNET Christophe, BELTRAN Christelle
- **Pour** : JALOUX Gabrielle, CORBANESE Bruno et non CONTRE.

Pas de subvention pour la prévention routière car il n'y a pas eu de manifestation par l'association depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil approuvent, après ces corrections, le compte rendu du 7 Mai 2021.

**2. Evolution du poste de l'agent d'entretien**

Le 1<sup>er</sup> Septembre 2020, nous avons créé un poste non permanent qui se termine le 31 Août 2021.

A l'heure d'aujourd'hui impossibilité de renouveler ce poste non permanent.

- **2 Possibilités** : 1) Adhérer à la convention INTERIM du CDG70

2) Transformer le poste non permanent en poste permanent mais quelques difficultés pour évaluer le nombre d'heures hebdomadaires.

Mr le Maire propose de créer un poste permanent avec des horaires annualisés soit 10h hebdomadaires.

459 heures lissées sur l'année, réparties sur le ménage de l'école primaire, la salle des fêtes et la mairie, soit : - 10h30 / semaine période scolaire

- 4 h30 / semaine période hors scolaire + un forfait grand nettoyage aux petites vacances.

- 5 semaines de congés répartis pendant les vacances scolaires.

Remarque : la personne doit pouvoir bénéficier de 2 semaines consécutives de congés en été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **autorise** le Maire à créer un poste permanent sur une durée hebdomadaire de 10h annualisée à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

**3. Lancement du Schéma Directeur d'Assainissement**

Collaboration avec la commune de Luze et le syndicat de la Luzine pour créer un groupement de commande afin de réaliser les études de réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

Les Communes de Luze et Chagey donnent pouvoir au syndicat de la Luzine qui sera le coordinateur.

Le syndicat de la Luzine signera une convention avec l'Agence Départementale Ingénierie 70 qui aura la charge de dresser le cahier des charges et d'assister chaque commune.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement,
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes dont le SIA de la Luzine sera le coordonnateur, de payer au coordonnateur les charges résultantes des marchés passés, et les frais communs au groupement définis dans la convention,
- **NOMME Monsieur Nicolas JOUFFRAY** pour représenter la commune au sein du comité de pilotage du groupement,
- **NOMME Monsieur Hervé DESFOSSEZ**, en qualité de titulaire et **Monsieur Alain BOUTEILLER**, en qualité de suppléant, pour représenter la commune dans la commission d'attribution du groupement qui sera chargée de choisir les prestataires des différents marchés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces s'y rapportant,

#### **4. Taux de la taxe d'assainissement**

Monsieur le Maire expose que pour les futurs travaux d'assainissement, nous pouvons espérer des aides jusqu'à 80% si nous respectons certains critères comme le prix minimum d'assainissement d'environ 1€/m<sup>3</sup>. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, avec la Commune de Luze, nous avons décidé d'harmoniser les taxes d'assainissement entre les deux villages, soit 40 € pour la part fixe et 0.48 €/m<sup>3</sup> pour la part variable.

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal **à l'unanimité**, décide d'appliquer, **à compter de la facturation de l'année 2022 (facturation qui concerne la consommation de l'année 2021), les tarifs suivants** :

Prix /m <sup>3</sup> consommé	0.48 €
Redevance annuelle	40 €

#### **5. Réduction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les nuisances lumineuses (préservation des espèces nocturnes).

D'après le retour d'expérimentation de mars à juin, on a pu constater une diminution pour le mois de juin 2021, le relevé est de 5 Kw/h par nuit au lieu de 18 Kw/h si l'éclairage avait fonctionné toute la nuit.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal, **à la majorité** :

- **Contre** : 1 (Alain BOUTEILLER)

- **Abstentions** : 3 (Gaëlle RICHARD, Elodie LODS, Christelle BELTRAN)

- **DECIDE** du maintien de l'arrêt de l'éclairage public de **23 heures à 5 heures au lieu de 23h à 4h précédemment durant la période test.**

#### **6. Motion de soutien pour l'activité de la carrière SAS MAILLARD**

Mr le Maire rencontre Mr Claude Maillard.

Mr Maillard, Mr Francioli, Mr le Maire et quelques conseillers se rendent sur le site de la carrière.

Mr le Maire donne lecture du document (motion) au Conseil Municipal. Mr CORBANESE Bruno propose un document argumentaire (contraire aux documents fournis par la SAS Maillard), ce qui génère un débat.

**A la majorité**, le Conseil Municipal de Chagey demande aux représentants de l'Etat de tout mettre en œuvre pour permettre un retour rapide de l'activité de l'entreprise MAILLARD à Semondans.

- **Contre** : 2 (Bruno CORBANESE, Christophe SONNET)
- **Abstentions** : 5 (Hervé DESFOSSEZ, Jean-Paul EVEN, Gabrielle JALOUX-BUSATTO, Odile MICHOUX, Philippe RUEDY)

## **7. Question diverses**

### - Schéma Directeur d'Assainissement :

- Source de difficultés au moment des travaux (compétence assainissement à la CCPH en 2026)

### - PLUi :

- Evolution : rencontre de Mr le Maire avec Mr Polliot, évocation de la possibilité de vente de terrains pour des constructions (extrémité rue du Fourneau à droite)

### - Test de mise en sens unique de la Rue de Genéchier et de la Rue de la Ferme :

- Recherche de panneaux provisoires (Alain BOUTEILLER et Philippe RUEDY)

### - Cadeau de la Commune aux enfants quittant l'école de Chagey :

- Un bon d'achat de 50 € à la librairie « Nom de Zeus » à Héricourt offert le 2 juillet 2021

## **Informations** :

- Dossier Mme SCHWOB clos
- Travaux du « Jardin du Souvenir » commencés le 2 juillet 2021
- Arrêté à prendre pour le terrain de Mr Côte-Colisson, Rue de la Goutte Saint Saut.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal, **le 27 Août 2021** (A confirmer)

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **23h50**.

Le Maire  
Nicolas JOUFFRAY